

*Modane, le 22 février 2007*

## Communiqué de presse

*Gestion des événements au Tunnel du Fréjus  
et sur l'Autoroute de la Maurienne*

**Signature d'une convention  
entre la Croix-Rouge française et la SFTRF**

**Michel ROBINET, Président Départemental de la Délégation de la Savoie de la Croix-Rouge française, et Didier SIMONNET, Directeur Général de la SFTRF viennent de signer une convention formalisant les moyens en personnel et matériel mis à disposition par la Croix-Rouge lors d'un événement au tunnel du Fréjus ou sur l'autoroute de la Maurienne.**

Ainsi, lors d'un déclenchement de Plan de Secours Binational au tunnel du Fréjus, ou d'un événement sur l'Autoroute de la Maurienne, la Croix-Rouge française pourra être engagée à la demande de la SFTRF ou de la Direction départementale de la Protection civile, pour apporter aux usagers du tunnel et de l'autoroute de la Maurienne un soutien humain et logistique, par exemple pour prendre en charge l'accueil des personnes impliquées, les repas, l'hébergement provisoire...

Pour cela, les moyens humains seront mis à disposition par la Délégation départementale d'urgence et de secourisme de la Croix-Rouge, et les moyens en matériel seront fournis principalement par la Délégation Départementale de la Savoie, notamment au travers du Centre national de formation de la Croix-Rouge française « l'Albaron » situé à Modane, du fait de sa proximité avec le tunnel du Fréjus.

La SFTRF prendra à sa charge le financement des matériels nécessaires à la réalisation des missions de la Croix-Rouge, notamment pour les moyens de mise en œuvre d'une cellule d'accueil aux impliquées, et assurera aux responsables de la Croix-Rouge française concernés, une formation adaptée à la connaissance du tunnel et de l'autoroute et de leurs plans de secours.

Le partenariat entre la SFTRF et la Croix-Rouge française avait déjà été testé avec succès lors des derniers exercices de sécurité au Tunnel du Fréjus, en septembre 2006, et sur l'autoroute de la Maurienne, en octobre 2006.

A l'origine, cette mission d'aide aux usagers était assurée par les agents du service péage de la SFTRF, mais le recours systématique à la Croix-Rouge française en cas de crise majeure permettra aux usagers impliqués dans un événement de bénéficier de la meilleure assistance possible, avec des moyens humains et logistiques adaptés.

Si des accords similaires existent dans d'autres régions entre la Croix Rouge et des sociétés concessionnaires d'autoroute, notamment pour la gestion d'événements climatiques, l'originalité de la convention signée entre la Délégation de la Savoie de la Croix-Rouge française et la SFTRF se situe par rapport aux interventions relatives au tunnel du Fréjus, lors d'un déclenchement de Plan de Secours Binational.

---

### **Contacts presse**

**SFTRF** : Laurence BRASSAC, 04 79 20 26 84 ou 06 08 76 32 84 E-mail : [lbrassac@tunneldufrejus.com](mailto:lbrassac@tunneldufrejus.com)  
**Croix-Rouge française** : Brigitte MARGUERON, 04 79 05 18 33 ou 06 60 08 18 33